

- ▶ L'AFSP vous invite à participer au XXI^{ème} Congrès mondial de l'Association Internationale de Science Politique (AISP/IPSA).
- ▶ L'AFSP, avec le soutien déterminant de la FNSP, reconduira son dispositif d'aides financières forfaitaires afin de permettre à ses membres réguliers qui en feront la demande de se rendre à ce XXI^{ème} Congrès.
- ▶ Les aides accordées par l'AFSP n'étant que partielles, nous vous invitons à mobiliser dès maintenant d'autres sources de financement complémentaires.



Subventions AFSP Congrès de l'IPSA Santiago 2009 (Chili)

Mécontentement global ?
Les dilemmes du changement
11-16 juillet 2009

L'AFSP propose à ses membres réguliers des aides partielles pour financer leur déplacement. Sont seuls éligibles les dossiers des membres régulièrement inscrits à l'AFSP depuis le dernier congrès mondial de l'IPSA de 2006 et à jour d'inscription au moment du dépôt de leur dossier d'aide financière. Chaque dossier devra présenter un plan de financement complet ainsi qu'une justification scientifique évoquant notamment les retombées éditoriales et/ou scientifiques attendues du déplacement à Santiago.

▶ LE DOSSIER DEVRA OBLIGATOIREMENT COMPORTER :

- Une lettre de motivation.
- Un budget prévisionnel faisant apparaître les autres sources de financement sollicitées.
- Copie du récépissé d'inscription au XXI^{ème} congrès de l'IPSA.
- Copie de l'acceptation de la communication devant être présentée au congrès.

▶ LE DOSSIER DEVRA ETRE ENVOYE **AVANT LE VENDREDI 13 FEVRIER 2009** A :

AFSP (Congrès IPSA 2009)
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07

Décembre 2008	Ouverture du programme d'aides forfaitaires de l'AFSP.
13 février 2009	Date limite de réception des demandes motivées de financement forfaitaire.
Début mars 2009	Instruction des demandes par une Commission ad hoc du Conseil de l'AFSP.
Mars 2009	Arrêt par le Conseil de l'AFSP de la liste des adhérents retenus dans le cadre du programme d'aides forfaitaires.
11-16 juillet 2009	XXI ^{ème} Congrès de l'IPSA à Santiago.
Août-septembre 2009	Opération de remboursement forfaitaire par l'AFSP sur présentation des justificatifs originaux (factures, titres de transports).

